

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



ABN AMRO Euro Smaller Companies Equities Part C/D : FR0010363846

Cet OPCVM est géré par ABN AMRO Investment Solutions, la société de gestion du Groupe ABN AMRO

Objectifs et Politique d'Investissement

OPCVM de classification « actions des pays de la Zone Euro », le FCP a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indice de référence, l'indice MSCI EMU Small Cap Daily Net TR Index (dividendes réinvestis) dans le cadre d'une gestion dynamique.

Pour réaliser son objectif de gestion et être éligible au PEA, le FCP est investi en permanence à hauteur de 75% de son actif net au minimum en actions de la zone euro éligibles au PEA.

La performance du FCP est générée par la combinaison d'une approche Top down (approches macro-économique, géographique, sectorielle et/ou thématique) et d'une approche bottom-up (sélection des titres).

Pour répondre à son objectif de gestion, le FCP sera exposé aux actions des pays de la zone Euro (60% à 110% de l'actif net). L'allocation sectorielle et géographique au sein de cette zone sera discrétionnaire. Le gérant peut sélectionner des actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations boursières.

Le solde (de 0 à 25% de l'actif net) sera essentiellement constitué d'obligations, d'instruments du marché monétaire et d'Euro Commercial Papers libellés en Euro.

Elle sera discrétionnaire en termes de répartition dette publique / dette privée et en terme de notations (y compris des titres spéculatifs, c'est à dire de titres de notation < ou = à BB+) ou de notation jugée équivalente par la Société de Gestion.

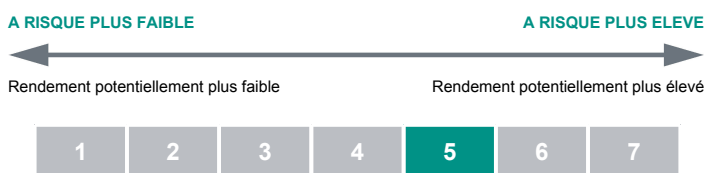
Servant d'unité de compte à un contrat d'assurance vie d'une durée égale ou supérieure à 8 ans, le FCP détient à hauteur de 5% de l'actif net minimum et 10% maximum de son actif net certains des titres suivants : actions de Sociétés de Capital Risque ou de Sociétés Financières d'Innovation, actions de sociétés non admises aux négociations sur un marché réglementé, titres des sociétés admis aux négociations sur les marchés réglementés de valeurs de croissance de l'Espace économique européen ou les compartiments de valeurs de croissance de ces marchés. Le gérant pourra investir sur les marchés dérivés dans un but de couverture, d'exposition et/ou surexposition du portefeuille. Le gérant aura recours aux OPCVM de droit français ou européen (0 à 10% de l'actif net).

Le Fonds capitalise et/ou distribue son résultat net et capitalise ses plus-values nettes réalisées.

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande à tout moment à la Banque NEUFLIZE OBC, CA Titres et CACEIS Bank. Les demandes de rachats sont centralisées chaque jour jusqu'à 17h30 chez CACEIS Bank et exécutées sur la base de la valeur liquidative du lendemain (valeur liquidative quotidienne).

Profil de Risque et de Rendement



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [5] ?

L'exposition aux marchés actions explique le classement du FCP dans cette catégorie.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque lié à la faible liquidité de certains titres : les investissements sont possibles sur les actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Fonds pourra donc avoir le même comportement.

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : il s'agit du risque lié à l'exposition du Fonds à des contreparties financières lors de la conclusion de contrats financiers de gré à gré. Il correspond au risque de perte pour le Fonds lorsque la contrepartie à une opération faillit à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,95%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

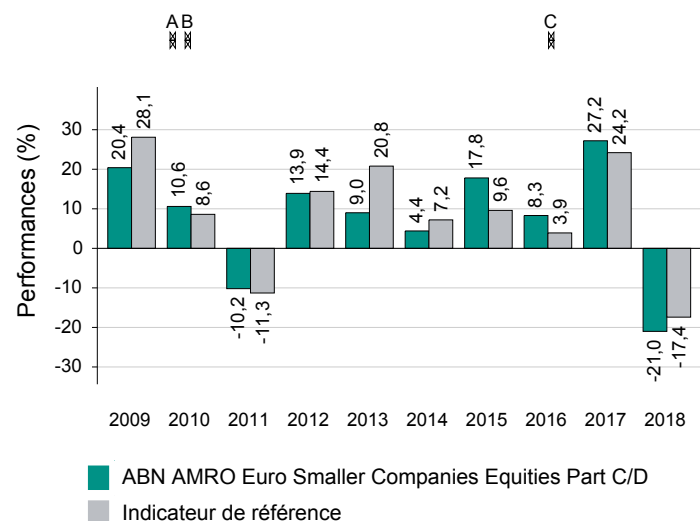
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais (et rétrocessions) de l'exercice précédent, clos le 28 juin 2019. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création du Fonds : 27 mars 1998

Date de création de la part : 27 mars 1998

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : MSCI EMU Small Cap Daily Net TR Index (dividendes réinvestis).

A : Depuis le 1er avril 2010, changement de société de gestion (désormais Neufilze Private Assets et à compter du 2 janvier 2014, Neufilze OBC Investissements).

B : A compter du 1er juillet 2010, le Fonds a changé de classification (actions internationales) et est passé en cours de clôture.

C : A compter du 1er juillet 2016, changement d'indicateur de référence, auparavant Stoxx Europe 600 (Price) Index (cours de clôture) dividendes réinvestis. Changement de classification actions des pays de la Zone Euro en remplacement d'actions internationales.

Informations Pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : (Dici/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : l'investisseur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de : ABN AMRO Investment Solutions - 3, avenue Hoche - 75008 Paris - Tel : + 33 (1) 56.21.60.60 - www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Le Fonds propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.abnamroinvestmentsolutions.com ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération et du Conseil de Surveillance.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La part de cet OPCVM ne peut être souscrite par une "US Persons" au sens des réglementations américaines suivantes : Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230903) et Foreign Account Tax Compliance Act, dite FATCA. Parallèlement, les Institutions financières non participantes à FATCA et les entités étrangères non financières passives ne peuvent figurer sur le registre de l'OPCVM (cf. rubrique "Souscripteurs concernés" du Prospectus de l'OPCVM).

Statut FATCA de l'OPCVM, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis : Institution financière non déclarante française réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité ; http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf)

La responsabilité d'ABN AMRO Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

ABN AMRO Investment Solutions est agréée par la France sous le numéro GP99027 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13 septembre 2019.